

Programme de

# revitalisation

pour l'année 2021

## Avis à tous les résidents

**VOUS POUVEZ ÊTRE ADMISSIBLE A UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION DE 80 000\$ ET PLUS OU UNE RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL POUR UN MONTANT DE 5 000\$ ET PLUS.**

**\*CERTAINES CONDITIONS SONT APPLICABLES.**

**POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ NOTRE SITE INTERNET OU COMMUNIQUEZ AVEC LA MUNICIPALITÉ AU 819 263-2104.**

